

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Avenant n°4 à la Convention
 ANRU Lormont Génicart
 Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La convention du quartier de Génicart à Lormont a été signée le 21 novembre 2006 par les différents partenaires.

Depuis, trois avenants à la convention ont été signés. Seul le troisième avenant, signé le 23 novembre 2007, concernait la Communauté urbaine de Bordeaux qui voyait sa part financière augmenter pour prendre en compte la réalisation de la voie nouvelle sur le site de démolition d'Aquitanis - secteur Bois Fleuri.

Les engagements financiers de la Communauté urbaine de Bordeaux, au titre de la participation à la démolition (107 000 €), des actions d'accompagnement (9 302 338 €), de la résidentialisation (1 215 598 €), du réseau de chaleur (réseau secondaire) (828 000 €), de la surcharge foncière (1 575 308 €), et des fonds de concours pour les écoles (800 000 €), s'élevaient à 13 828 244 € TTC.

1. Evolution dans le financement du programme de rénovation urbaine Aquitaine (PRU)

En décembre 2007, le contrat de projet Etat – Région (CPER) a décidé de modifications concernant le chapitre 10 – Rénovation urbaine.

Pour consolider le financement du programme de rénovation urbaine Aquitaine (PRU), une convention a été signée entre l'Etat et la Région Aquitaine pour financer une part des opérations ANRU par le nouveau programme opérationnel (PO) de fonds européens FEDER (2007 – 2013).

Le projet FEDER aquitain « Développement durable des quartiers sensibles » (mesure 4.2) a été plus particulièrement orienté sur la rénovation urbaine. Une part importante de ses crédits FEDER spécifiques politique de la ville (17 M€ sur l'enveloppe initiale prévue de

27 M€) a été fléchée sur les actions engagées dans les opérations ANRU, et ce en substitution des engagements financiers ANRU acquis.

Dans le même temps, une convention ANRU – Conseil général de Gironde a été signée, afin d'augmenter l'effort financier du Conseil général, également en substitution des engagements financiers ANRU.

Ces deux conventions entraînent donc des modifications dans le plan de financement de certaines opérations ANRU, notamment en Gironde sur les opérations de Lormont Génicart, Floirac Libération et Bègles Yves Farge, voire de Talence Thouars et de Sainte Eulalie pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de convention ANRU.

2. Objet du 4^{ème} avenant à la convention ANRU de Lormont Génicart

Le territoire prioritaire de Lormont Génicart est concerné par le projet FEDER « développement durable des quartiers sensibles » piloté par le GIP des Hauts de Garonne.

A ce titre, il est concerné par une modification du plan de financement de son projet ANRU, le CPER ayant fléché la somme de 3.0 M€ de FEDER « politique de la ville » (mesure 4.2) en substitution de montants ANRU engagés. De plus, il est concerné par la convention ANRU – Conseil général.

Ce 4^{ème} avenant à la convention de Lormont Génicart vise donc à engager un nouveau plan de financement des actions de son projet de rénovation urbaine, sans en modifier le projet lui-même et les actions initiales prévues.

3. Modifications du plan de financement pour la Communauté urbaine de Bordeaux

La Communauté urbaine de Bordeaux est engagée dans cette opération de rénovation urbaine pour un montant de 9 302 338 € TTC au titre des actions d'accompagnement. Il s'agit de six requalifications de voirie et d'une création de voie.

La participation de l'ANRU pour ces sept actions représente 1 944 469 € HT.

Les nouvelles modalités de financement impactent trois opérations de voirie : l'avenue de Paris, la rue Montaigne et la voie Bois Fleuri.

Les crédits FEDER se substituent aux crédits ANRU de la façon suivante :

	Montant TTC	Montant HT	Ancienne participation ANRU	Substitution FEDER
Avenue de Paris	3 695 334	3 089 744	772 436	926 923
Rue Montaigne	1 728 000	1 444 816	361 204	371 789
Voie Bois Fleuri	1 136 200	950 000	237 500	237 500
TOTAL	6 559 534	5 484 560	1 371 140	1 536 212

Ainsi les recettes attendues par la Communauté urbaine de Bordeaux vont passer de 1 371 140 € HT à 1 536 212 € HT, soit une augmentation de 165 072 € HT, ce qui entraîne une légère diminution de la participation communautaire nette sur ces opérations.

Trois dossiers FEDER sont donc à présenter et à porter par la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage, concernant les actions « Avenue de Paris », « Rue Montaigne » et « Voie Bois Fleuri ». Cependant, leur acceptation reste sous décision européenne via le comité d'engagement FEDER Aquitaine.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Président :

- à signer le 4^{ème} avenant à la convention de rénovation urbaine de Lormont Génicart, avec l'ensemble des partenaires
- à présenter et porter trois dossiers FEDER sur les actions d'aménagement « Avenue de Paris », « Rue Montaigne » et « Voie Bois Fleuri ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 OCTOBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 23 OCTOBRE 2008

M. JEAN TOUZEAU